

**CONTRIBUTION ACTUALISEE AU PLAN RESPECT ET EGALITE DES CHANCES :  
« Plaidoyer pour un désenclavement financier » .**

Dans le domaine des Finances Locales, dont on sait qu'elles ne figurent pas explicitement comme un thème en soi dans le cadre du plan, l'une des caractéristiques majeures est bien l'extrême disparité des situations locales au regard des ressources, doublée d'une grande faiblesse des dispositifs de correction, **les maîtres-mots des évolutions du système devraient être la réduction des écarts et la coordination des solidarités.**

Des études récentes ont montré que la péréquation financière entre les communes a progressé de 1% par an entre 1994 et 2001 pour atteindre environ 40% . Même si ce résultat n'a pu être obtenu qu'en raison d'une opiniâtreté indéfectible, et ce, sous des gouvernements de sensibilité différente, **peut-on se satisfaire de cette évolution qui nécessiterait encore 60 années à ce rythme pour parvenir à un niveau idéal ?**

La correction des inégalités, mal maîtrisée par les pouvoirs publics, - 70% des concours de l'Etat ont un effet péréquateur, 30% des dotations n'atteignent pas leur cible -, doit devenir l'objectif majeur à atteindre, d' autant plus qu'il est devenu un impératif constitutionnel.

Par ailleurs, on a mis en évidence que « **la solidarité par la dépense** », autrement dit **la mise en commun des projets dans le cadre des intercommunalités, permet une correction des inégalités entre les communes de l'ordre de 35 à 45% selon les cas.** Un certain nombre d'agglomérations l'ont bien compris, qui mettent en commun le maximum de services et de compétences : dans ces situations favorables, il s'agirait peut-être de les accompagner en matière de communication et d'en faire des territoires de référence car les besoins résiduels de solidarité paraissent à leur portée. En espérant des effets d'entraînement et de contamination positifs.

Même si les situations des banlieues des très grandes villes présentent des caractéristiques tout à fait particulières, et quand bien même **le contexte de la région île de France comporte, lui aussi, des spécificités très contrastées,** obligeant à rechercher des modes de gouvernance adaptés, l'Etat doit peut être retrouver un rôle accru de régulateur et reconsidérer ses relations avec les collectivités locales : le fait qu'il en soit l'un des premiers « contribuables » mériterait, sans doute aussi, d'être reconsidéré. Sans que pour autant, ces nouveaux rapports à construire pénalisent trop les collectivités territoriales, en particulier les agglomérations concernées.

**Le rapport récent de M. Philippe Valletoux, et l'avis du CES qui lui est lié, démontrent à l'envi que cette perspective est tout à fait envisageable et « possible »,** à volume fiscal global constant . Elle nécessitera des phases, elle obligera à mettre ses égoïsmes traditionnels « dans sa poche », elle contraindra sans doute à des remises en cause plus radicales, en terme de gouvernance et de répartition renouvelée des compétences. Elle impose de terminer la réforme engagée des finances locales et de moderniser la fiscalité locale au regard du nouveau contexte de la décentralisation...

Mais, à notre avis, c'est la seule manière, non seulement, de réussir le plan qui doit être annoncé prochainement, mais aussi, au delà de lui, de **redonner l'espoir aux élus et aux professionnels qui se débattent dans des situations locales fragiles et, pour certaines d'entre elles quasiment inextricables.**

